

Certificat de Compétences Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC)

CIRCULAIRE

La Ligue Régionale de Tir de Lorraine organise, sur une journée de formation obligatoire, des formations initiales du certificat de compétence : Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC).

Pour cette saison la Ligue vous propose cinq sessions de formation au choix.

Session 1 : La session #1 se déroulera le samedi 4 novembre 2023 de 9h00 à 17h30 dans les installations de la Société de Tir de Remiremont.

Adresse: 17 Rue du tir, 88200 Saint-Nabord.

Date limite d'inscription pour la session #1 : mercredi 18 octobre 2023.

Session 2: La session #2 se déroulera le samedi 4 novembre 2023 de 9h00 à 17h30 dans les installations de l'Avant-Garde Stainoise à Étain.

Adresse: Rue du Stade, 55400 Étain.

Date limite d'inscription pour la session #2 : mercredi 18 octobre 2023.

Session 3 : La session #3 se déroulera le samedi 24 février 2024 de 9h00 à 17h30 dans les installations de la Société de Tir Sportif de Nancy.

Adresse: 41 Rue de Tomblaine, 54000 Nancy.

Date limite d'inscription pour la session #3 : vendredi 26 janvier 2024.

Session 4 : La session #4 se déroulera le samedi 24 février 2024 de 9h00 à 17h30 dans les installations de la Société de Tir Eurostand Lorraine (STEL) à Volmerange-les-Mines.

Adresse: ZAC Quartier Douane, 57330 Volmerange-les-Mines.

Date limite d'inscription pour la session #4 : vendredi 26 janvier 2024.

Session 5 : La session #5 se déroulera le dimanche 5 mai 2024 de 9h00 à 17h30 dans les installations de la Société de Tir de Nitting.

- Adresse : Rue de l'Ancienne gare, 57790 Nitting.

Date limite d'inscription pour la session #5 : vendredi 5 avril 2024.

Informations sur les formations :

Chaque session de formation sera limitée à l'inscription de 12 candidats.

Les cinq sessions sont indépendantes. Un minimum de 5 stagiaires est requis pour le maintien d'une session.

Si une session présente plus de 12 inscriptions, nous limiterons l'inscription à deux membres maximums provenant du même club.

Extrait du règlement de la formation :

Objectif de la formation :

Former des encadrants ayant des compétences leur permettant d'accueillir et d'informer un public débutant pour la pratique du Tir sportif et de gérer la sécurité sur les stands de tir.

Conditions d'accès à la formation :

Prérequis:

- Étre licencié à la FFTir depuis un an minimum (deuxième saison sportive);
- Avoir au moins 16 ans à la date de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale;
- Étre titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (voir annexe)¹
- S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription (à se procurer sur le site web de la LLTIR), renvoyé dans les délais à l'attention du Responsable Formation de Ligue (RFL) : Corentin DENIS ;
- Faire partie intégrante de l'équipe de permanents ou des personnes-ressources du club et avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription;
- Avoir assimilé le contenu du document « Manuel de Tir sportif », présent sur le site de la Ligue.
- Les stagiaires devront posséder une licence en cours de validité pour le début du premier module de formation en centre.

¹ Ce nouveau prérequis étant mis en place pour la première fois pour cette saison 2023-2024, nous adapterons une forme de tolérance pour les candidats ne disposant pas du PSC1 ou d'un équivalent de ce diplôme.

Organisation de la formation :

Cette formation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département Formation Fédérale de la FFTir et les RFL.

Une session de formation se tiendra sur une seule journée soit 7 heures de formation initiale (centre formation Ligue)

<u>La préparation de la formation</u>: pour préparer au mieux la formation, le stagiaire devra assimiler certains contenus théoriques relatifs au manuel de tir sportif disponible sur le site web fédéral et sur celui de la Lique Régionale de Tir de Lorraine.

<u>La formation en centre</u> : est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (4 blocs de compétences).

<u>A la suite de la formation :</u> Une fois la formation terminée, le stagiaire, certifié ou non, devra maintenir un état de veille sur les évolutions des thématiques abordées au programme.

Programme de la formation :

Le programme est articulé en Blocs de Compétences faisant référence aux capacités qui devront être acquises lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique.

A) Capacité à accueillir, informer le public et lui faire découvrir le Tir sportif en toute sécurité

BC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique (4 heures) :

Être capable de mettre en place des situations de tir sécurisées pour les pratiquants occasionnels ou les adhérents des clubs de tir, en particulier avec du tir à balles à 25 et 50 mètres, pour les pistoliers et carabiniers.

BC2 – Compétence à accueillir (1 heure) :

Être capable d'accueillir un public diversifié en âge et motivation.

BC3 – Compétence à faire découvrir le Tir sportif (1 heure) :

Être capable de préparer et conduire des situations de découverte en plaçant les débutants dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité. Pour cela, il doit appréhender les premières bases de la technique au travers de sa pratique personnelle.

B) Capacité à se situer en tant que titulaire du certificat de compétences au sein de sa structure

BC4 – Compétence à s'intégrer au sein du club (1 heure) :

Connaître le milieu associatif dans lequel nous évoluons et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Validation de la formation :

La validation du certificat de compétences sera prononcée par le RFL, sur proposition du jury qui se réunira à la fin de la formation.

A) Épreuve théorique :

Questionnaire à choix multiples (QCM) composé de 30 questions à réaliser en 20 min.

Cette épreuve réalisée pendant la journée de formation permet de vérifier les connaissances des stagiaires autour des grands thèmes traités pendant la formation (notamment : sécurité, armes, réglementation, disciplines FFTir, licence, assurance, rôle et responsabilités du titulaire du certificat de compétences).

B) Épreuves pratiques :

Ces épreuves sont réalisées tout au long de la journée de formation sous la forme de jeux de rôle et d'ateliers pédagogiques.

La validation des quatre BC conduit à l'obtention du certificat de compétences. Aucun BC ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres BC. Certains BC comprennent des compétences devant obligatoirement être acquises pour la validation de celles-ci.

Point particulier pour les mineurs :

Un mineur peut obtenir le certificat de compétences à l'issue de sa formation du Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE), mais ne pourra intervenir en autonomie qu'à partir de sa majorité.

En attendant 18 ans, il devra encadrer, seulement dans le cadre de l'école de tir, sous la responsabilité et en présence d'un adulte breveté de la FFTir.

Pour ce profil, l'obtention de ce certificat à la suite du Brevet Fédéral Jeune Encadrant lui octroiera le fait d'obtenir de Brevet Fédéral Animateur (BFA) et la labellisation Cibles Couleurs.

Matériel nécessaire :

Matériel de tir à 25 mètres avec les munitions adéquates manufacturées (pistolet ou revolver – si possible calibre 22LR)

Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leur matériel de tir (personnel ou prêté par leur club de tir). Le choix de celui-ci est effectué sous la responsabilité des stagiaires.

Toutefois, il est demandé aux stagiaires d'utiliser uniquement des munitions manufacturées.

Les cibles seront fournies par la Ligue.

Cout de la formation :

20,00 € pour les frais de repas (1 repas)

Inscriptions:

Dossier d'inscription complété à envoyer par voie postale à la Ligue, avec :

- L'avis motivé du Président du club,
- Un règlement de 20,00€ à l'ordre de la LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE.

Une confirmation de réception du dossier d'inscription sera adressée par mail à chaque candidat.

Comité de sélection :

Une fois la date limite d'inscription passée, le comité de sélection se réunira afin d'étudier les différents dossiers reçus et de valider leur recevabilité.

Les Présidents de Club sont priés :

- De communiquer aux potentiels candidats les informations ci-dessus ;
- De transmettre aux candidats tout document pouvant leur être utile.

Corentin DENIS RFL – Responsable Formation Ligue Ligue Régionale de Tir de Lorraine



Objet: Les équivalences au PSC1

Les équivalences au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS);
- Brevet national de secourisme (BNS);
- Brevet de secouriste de la protection civile ;
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (**PSE1**);
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (CSST) à jour de son recyclage;
- Brevet National de Premiers Secours (BNPS);
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU);
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (AFCPSAM);
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA);
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (CFAPSE);
- Brevet de brancardier secouriste
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile ;
- Brevet de surveillant de baignade.

Cas particulier:

Le **BEPS** (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).